



SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile géré par le Centre Hospitalier est un service social et médico-social au sens du code de l'action sociale et médico-sociale.

Il assure, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, et par dérogation aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies chroniques les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Le SSIAD contribue au soutien à domicile des personnes, notamment en prévenant, ou différant, l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement et en raccourcissant certains séjours hospitaliers.

Le SSIAD est doté de 90 places. Il intervient au domicile des patients sur les communes de Perpignan (Haut-Vernet, Moyen-Vernet, Bas-Vernet) et Bompas.

Les activités :

Missions :

Le SSIAD prend en charge :

- > Les soins infirmiers à l'acte. Chaque personne désigne l'infirmier libéral de son choix parmi les infirmiers libéraux étant déjà conventionnés avec le SSIAD ou acceptant de signer la convention.
- > Les soins d'hygiène corporelle et de nursing effectués par les aides soignantes sous la responsabilité des Infirmières Coordinatrices et par délégation.
- > Un accompagnement des personnes et des familles.

Les interventions du SSIAD se font sur prescription médicale nominative, quantitative, datée et signée par le prescripteur.

Les soins sont pris en charge par les caisses d'assurance maladie dans le cadre des forfaits de soins.

L'admission :

Pour bénéficier d'une prise en charge, il convient de prendre contact téléphonique avec le service. Cette demande de prise en charge formulée par la personne ou les médecins, les cadres de santé, les infirmiers libéraux, les personnels du secteur de l'aide à la personne, la famille ou l'entourage, déclenchera la visite d'évaluation. Au cours de cette visite, l'infirmière coordonnatrice évalue les besoins et définit le projet de soins (spécificité des soins, les passages).

Après l'évaluation et selon les places disponibles, le patient est intégré au service, pour une durée d'un mois renouvelable sur ordonnance du médecin traitant et après accord du médecin conseil de la caisse d'assurance maladie de la personne. Ce renouvellement fait l'objet d'une réévaluation des besoins par l'infirmière coordinatrice.

En cas d'indisponibilité de place, le dossier est alors placé dans la liste d'attente, consultée régulièrement, ou dirigé vers d'autres prestataires.

Les moyens :

L'équipe se compose d'un praticien hospitalier, de deux infirmières coordinatrices, d'une secrétaire et de 21 aides soignantes, travaillant en collaboration avec les autres acteurs de la prise en charge (Infirmière Diplômé d'Etat libérales, médecins traitants, kinésithérapeutes, auxiliaires de vie, etc ...).

L'équipe médicale :

- > Dr Pierre Antoine CORNET (Chef de Service)
- > Nelly CHARLEZ (Infirmière coordinatrice)
- > Marie-Ange DECONINCK (Infirmière coordinatrice)
- > Hélène LLATI (Infirmière coordinatrice remplaçante)

Le secrétariat :

Tel : 04 68 61 87 41

Fax : 04 68 61 77 97

ssiad@ch-perpignan.fr

Infos utiles :

Le maintien à domicile répond au désir des personnes âgées de vivre chez elles. Il peut être défini comme une action concertée et planifiée des acteurs de la prise en charge. Le SSIAD y concourt en collaboration avec ses partenaires que sont les médecins, les kinésithérapeutes, les auxiliaires de vie, les aides ménagères, les services de portage de repas à domicile et de télé-alarme ainsi que les acteurs institutionnels (établissements de santé, CLIC, services sociaux, mairie, etc...)

ALLER PLUS LOIN

SUR L'INTERNET

> [Contacts SSIAD](#) ➔

20 Avenue du Languedoc
BP 49954
66046 PERPIGNAN cedex 9
Tél. : **04 68 61 66 33**